

Commune LES THUILES

Compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 28 mars 2022

Le conseil municipal de Les Thuiles, régulièrement convoqué, s'est réuni le 28 mars 2022 à vingt heures trente au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Madame Sandra Reynaud, Maire.

Présents :

Madame Sandra REYNAUD, Madame Françoise HONORE, Monsieur Roland LELLY, Monsieur Daniel ANSAS, Madame Corine YERSIN, Monsieur Nans HAEFLIGER, Monsieur Philippe MOREL, Madame Nathalie CHALVET, Madame Aude BAZOGE.

Absents excusés :

Messieurs Cyril PROVIDO et Guillaume SICARD

Secrétaire de la séance : HONORE Françoise

Ordre du jour:

- Approbation des budgets 2022
 - . Commune
 - . Service eau
 - . Caveaux
- Fiscalité locale
 - Fixation des taux
- Attribution des subventions aux associations
- Demande de subventions pour les projets de travaux:
 - . Isolation foyer "Adrien Jaubert"
 - . Petits travaux et acquisition matériel
 - . Elagage arbres
- Questions diverses.

BUDGET PRIMITIF 2022 - N° 014/2022

Sur proposition du maire,
Le Conseil Municipal,
Après un vote qui donne les résultats suivants:
Suffrages exprimés: 9
Pour: 9

APPROUVE le budget primitif qui lui est présenté, équilibré à la somme de:
532 400,00 pour la section de fonctionnement
505 500,00 pour la section d'investissement

APPROUVE le tableau des subventions annexé au présent budget.

AUTORISE Madame le Maire à signer tout document se rapportant à cette décision.

Il est précisé que les opérations inscrites en section d'investissement ne seront réalisées que dans la mesure où les aides sollicitées sont accordées.

En ce qui concerne l'attribution de la subvention "Les Marmots", des élus font remarquer que le montant est très élevé et grève fortement les finances communales. Il est précisé que ce service permet aux familles d'exercer une activité professionnelle et de sociabiliser les enfants avant leur rentrée scolaire. Cette subvention soumise au vote fait ressortir 1 contre (Philippe Morel) et 1 abstention (Nans Haefliger).

La demande de subvention faite par la Louveterie fait ressortir le vote suivant : 2 abstentions (Philippe Morel et Daniel Ansas)

Les autres subventions sont votées à l'unanimité.

BUDGET PRIMITIF SERVICE EAU 2022 N° 015/2022

Sur proposition du Maire,
Le Conseil Municipal,
Après un vote qui donne les résultats suivants:
Suffrages exprimés: 9
Pour: 9

APPROUVE le budget primitif eau qui lui est présenté, équilibré à la somme de:
70 407,00 pour la section d'exploitation
48 390,13 pour la section d'investissement

AUTORISE Madame Le Maire à signer tout document se rapportant à cette décision.

BUDGET PRIMITIF CAVEAUX 2022 - N° 016/2022

Sur proposition du Maire,
Le Conseil Municipal,
Après un vote qui donne les résultats suivants:
Suffrages exprimés: 9
Pour: 9

APPROUVE le budget primitif caveaux qui lui est présenté équilibré à la somme de:
37 856,25 pour la section d'exploitation
37 856,25 pour la section d'investissement

AUTORISE Madame Le Maire à signer tout document se rapportant à cette décision.

FISCALITE LOCALE ANNEE 2022 - N° 017/2022

Dans le cadre de l'élaboration du budget communal, l'Assemblée Municipale doit déterminer le produit fiscal attendu qui est nécessaire à l'équilibre du budget et doit fixer les taux des taxes locales qui relèvent de sa compétence.

Les taux de ces taxes sont fixés, en 2021:

- . Foncier bâti : 31,35%
- . Foncier non bâti: 45,40%

Le produit fiscal pour 2022 a été arrêté par les services fiscaux à 130 219€, dont le montant est calculé sur la valeur de chaque base d'imposition qui évolue en fonction des variations nominales et physiques et des taux d'imposition y afférents.

Le rapporteur propose de majorer les taux sus indiqués et de les fixer aux taux suivants:

- . Foncier bâti: 31,98%
- . Foncier non bâti: 46,31%

L'application de ces nouveaux taux donnera un produit fiscal de 134 392€ pour 2022.

VU l'avis favorable de la Commission des finances,

Après un vote qui donne les résultats suivants:

Suffrages exprimés: 9
Pour: 9

. **DECIDE** de fixer les taux des taxes aux valeurs ci-après:

- . Foncier bâti: 31,98%
- . Foncier non bâti: 46,31%

. **AUTORISE** Madame Le Maire à signer tout document se rattachant à cette décision, notamment l'état de notification des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2022 n°1259.

. **DIT** que les recettes correspondantes au produit des contributions directes sont prévues au budget en cours- article 73111.

COMMISSION DELEGATION SERVICE PUBLIC - N° 018/2022

Sur proposition de Madame Le Maire,
Le Conseil Municipal,
Après un vote à bulletin secret,

- PRECISE que font partie de la commission de délégation de service public les élus suivants:

Membres titulaires : HONORE Françoise- ANSAS Daniel - HAEFLIGER Nans.
Membres suppléants : SICARD Guillaume - PROVIDO Cyril - YERSIN Corinne.

Cette commission aura pour mission de travailler sur le dossier du service d'eau potable qui a fait récemment l'objet d'un appel à candidatures pour sa gestion à l'issue du contrat passé avec Veolia qui arrive à expiration le 30 juin 2022. La compétence "eau" devant être transférée à la CCVUSP en janvier 2026, il avait été convenu que le nouveau contrat serait conclu jusqu'au 31 décembre 2027, soit une durée de 5 ans et 6 mois.

Cette commission sera appelée à se réunir aux dates suivantes :

- le 11 avril 2022 pour l'ouverture des plis contenant candidature et offre
- le 6 mai 2022 pour les négociations avec les éventuels candidats.

TRAVAUX D'ISOLATION ET D'EQUIPEMENT DU FOYER RURAL "Adrien Jaubert" - Demande de subvention auprès de l'Etat FNADT - N° 019/2022

Dans un souci d'économie, Madame le Maire indique à l'assemblée que le Foyer Rural "Adrien Jaubert" nécessite des travaux portant sur le changement des fenêtres et l'isolation des planchers et plafond ainsi que sur l'équipement en matériel.

Elle précise que ces travaux permettront l'utilisation de cette salle dans de bonnes conditions tout au long de l'année, ce qui n'est pas le cas actuellement en raison des charges de chauffage trop onéreuses pour la commune.

Cette opération dont le coût a été chiffré à 38 000€ HT a déjà bénéficié du soutien de l'Etat au titre de la DETR de 2021, et peut prétendre à une aide complémentaire au titre du FNADT.

Entendu l'exposé,
le Conseil Municipal,

CONSIDERANT que l'équipement et l'isolation thermique permettront de valoriser cet établissement public qui pourra accueillir de nombreux usagers et de dynamiser la vie associative,

A l'unanimité des membres présents,
Après délibéré,

- **APPROUVE** le projet qui lui est présenté pour un coût de 38 000€ HT.

- **SOLLICITE** auprès de l'Etat une aide financière au titre du FNADT afin de permettre à la commune la mise en oeuvre de cette opération.

- **ADOPTE** le plan de financement suivant:

- Coût des travaux HT 38 000
- Subvention DETR 14 000 (36,84%)
- Subvention FNADT 16 400 (43,16%)
- Autofinancement commune 7 600
- + TVA 7 600€

- **S'ENGAGE** à procéder à la réalisation des travaux dès la notification de la subvention escomptée.

- **DIT** que les crédits sont prévus au budget en cours.

- **AUTORISE** Mme Le Maire à signer tout document relatif à cette décision.

TRAVAUX ELAGAGE ET ENTRETIEN VOIRIE Demande de subvention au titre du FODAC 2022 - N° 020/2022

Dans un souci de sécurité, Madame le Maire indique à l'assemblée qu'il est nécessaire de procéder à l'élagage des arbres implantés sur des espaces publics qui bordent les voies communales.

Ces arbres de grande taille sont fragilisés avec leur vieillissement et leurs branches tombent sur les voies lors de rafales de vent qui sont de plus en plus fréquentes.

Le coût de cette opération a été estimé à 19 600€ HT.

En outre, elle propose de procéder à l'entretien d'une partie de la route des Prats pour un coût de 2 223,44 € HT.

Elle précise que ces deux opérations peuvent prétendre au soutien financier du Conseil Départemental, au titre du FODAC 2022.

Entendu l'exposé

Le Conseil Municipal,

Après délibéré,

A l'unanimité des membres présents,

- **CONSIDERANT** que la réalisation de ces travaux revêt un impératif qui dégagerait la responsabilité de la commune en cas d'accident.

- **APPROUVE** les programmes de travaux qui lui sont présentés pour un coût total de 21 823,44€ HT.

- **SOLLICITE** auprès du Conseil Départemental l'aide financière la plus élevée pour la mise en oeuvre de cette opération.

- **PRECISE** que les crédits sont inscrits au budget en cours.

- **AUTORISE** Madame Le Maire à signer tout document se rapportant à cette décision.

ACQUISITION DE MATERIEL POUR L'ENTRETIEN DE LA VOIRIE N° 021/2022
Demande de subvention auprès de la Région au titre de "Nos communes d'abord".

Madame Le Maire propose de doter les services techniques d'un petit utilitaire en vue d'assurer l'entretien des rues et places de manière efficace.

Le coût de ces acquisitions s'élève à 19 940,50€ HT et peut bénéficier du soutien financier du Conseil Régional au titre de "Nos communes d'abord".

Entendu l'exposé,

Le Conseil Municipal,

Après délibéré,

A l'unanimité des membres présents

- **APPROUVE** les investissements qui lui sont proposés pour un coût total de 19 940,50€ HT.
- **SOLLICITE** auprès du Conseil Régional l'aide financière la plus élevée pour la mise en oeuvre de cette opération.
- **PRECISE** que les crédits sont inscrits au budget en cours.
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer tout document se rapportant à cette décision.

QUESTIONS DIVERSES

Il est rappelé que les 10 et 24 avril se dérouleront les élections présidentielles et que chaque élu devra assurer une permanence du bureau de vote lors de ces deux jours.

La séance est levée à 20 h 30

La secrétaire de séance
Françoise HONORE

